



Credit etude enfant et parents divorces

Par **adomblues**, le **30/06/2009** à **15:55**

Bonjour,

Je suis actuellement divorcée M

Ma fille a contracté un crédit étude et mon ex mari s'est porté caution

Ma fille me demande de payer la moitié du crédit à somme égale avec mon ex mari

Quels sont mes obligations en tant que divorcée et mère de cet enfant.

Je rencontre le problème suivant :

Ses études durent cinq ans et nous sommes deux à payer la première année sur 3 ans

Nous ne pourrions pas reprendre un crédit tant que le premier n'est pas fini.

Que va-t-il se passer pour nous parents divorcés ?

Quels recours avons-nous pour ne pas être surendettés et insolubles à long terme ?

Merci de nous éclairer

domi